

DESOGERME 3A VÉGÉTAUX - Gamme végétale

DESINFECTANT DES SERRES ET ABRIS, LOCAUX ET MATÉRIELS DE CULTURE



- **Biocide polyvalent pour l'hygiène en production végétale.**
- **Bactéricide, fongicide, virucide et algicide.**
- **N'apporte pas de nitrates ni phosphates.**
- **Neutralise les odeurs d'origine bactérienne.**
- **Homologation N°9800124 par le ministère de l'agriculture.**
- **Biodégradable et non mutagène.**
- **Conforme à la directive biocide 98/8 CE.**
- **N° enregistrement Ministère de l'environnement MEEDAT 9974.**

CARACTÉRISTIQUES PHYSICO-CHIMIQUES :

- Liquide limpide, incolore, odeur légèrement mentholée, moussant.
- Densité à 20°C : 1,01 ± 0,01.
- pH de la solution concentrée : 4,2 ± 0,7 (pH à 1% : 7,2 ± 0,5).
- Indice de réfraction à 20°C : 1,349 ± 0,001.
- Tensioactif et mouillant. Insoluble dans les solvants non polaires.
- Diluable à l'eau en toutes proportions.
- Composition : Chlorure de didecyl ammonium 45,5 g/L ; Formaldéhyde 12,8g/L ; Glutaraldehyde 21,3 g/L ; Glyoxal 18,2 g/L.
- Exempt de composés chlorés, iodés ou phénoliques. Neutralise les odeurs d'origine bactérienne.
- Compatible avec les composés organiques cationiques, et non-ioniques.
- Incompatible avec composés organiques anioniques, bases et acides forts.
- **Bactéricide** large spectre : GRAM + et -, mycobactéries. **Fongicide** : moisissures, levures. **Virucide**. **Algicide**.
- Bactéricide à 0,5%, fongicide à 1%.
- Testé vis à vis du virus PVX à 1% en 4 h de contact. Testé vis à vis du virus TMV à 1,5% en 4h de contact, ou 2% à partir de 15min. (Testé selon méthode CEB - AFFP 2005).
- Actif en eau dure, en présence de matières protéiques.
- Bloque les fermentations des déchets organiques. Pas d'accoutumance des micro-organismes.
- DL 50 = 6,5 ml/kg (chez le rat par voie orale). CL 50 = 90 mg/l (sur truitelles). CL 50 = 100 mg/l (sur juvéniles de crevettes : penaeus monodon).
- Irritation cutanée primaire chez le lapin : non irritant à 5 %.
- CL 50 sur larves de crevettes (Nauplii : 6 h après) 2 mg/l.
- **DESOGERME 3A Végétaux** est un biocide utilisé pour l'usage PT 04 (désinfectants pour les surfaces en contact avec les denrées alimentaires) et PT 2 (algicides). Directive biocide CE 98/8 : les substances actives utilisées dans la formulation sont notifiées à l'annexe II.

SECURITE / ENVIRONNEMENT :

- Nocif par contact avec la peau, les yeux et par ingestion.
- Biodégradabilité : 200 ppm sont biodégradés à plus de 90% en 48 h.
- Résidus selon AOAC n° 931.08 et 942.13 : non détectés.
- Pas de phytotoxicité aux doses de 10 à 20 ppm.
- Répond aux normes **AFNOR** : NFT 72150, 72170, 72140, 72201, 72180 (de 0,5 à 5 %) et 90360. **DESOGERME 3A Végétaux** n'est pas mutagène (SOS Chromotest).
- Respecter les doses d'emploi.
- Éviter de rejeter le produit concentré dans l'environnement.
- Faire retraiter l'emballage par un prestataire agréé.

MODE D'UTILISATION :

- Procéder à un rinçage-nettoyage avant désinfection, rincer après application (respecter les temps de contact).
- Élimination des résidus, opération de nettoyage préliminaire (avec **AXIS N, AXIS DNM...**) et rinçage à l'eau.
- Désinfection des locaux, matériels, structures hors cultures (respecter les temps de contact)
- Par pulvérisation (avec machine à pression, **ATOMIST, PULBAN, PULDOS, PULPREA F6...**) ou par trempage (bac).
- Désinfection en pédiluves : renouveler la solution à 1% une fois par semaine (ou aussi souvent que nécessaire, selon la fréquence des passages).
- Faire circuler le produit dilué dans les canalisations lors du vide sanitaire.
- Pour traitement de réemploi des substrats minéraux, rincer au préalable, puis traiter et rincer à nouveau (vérifier éventuellement l'efficacité du rinçage avec les bandelettes test Désogerme).